

Combien coûte un sacrement ?

Rien ! Mais...

Vous venez de demander un sacrement à l'Eglise, un baptême, un mariage, ou bien un temps de prière ou des obsèques pour un proche qui vient de décéder.

Vient toujours la question délicate de l'offrande.

Il faut savoir que tout sacrement, toute prière est gratuite. Le don de Dieu est gratuit.

Mais l'offrande aide l'Eglise : les frais de gestion des divers édifices (certaines églises, presbytères, salles paroissiales, impôts locaux, chauffage, électricité, etc.) sont à sa charge. Les frais d'emploi des personnes chargées de l'accueil, du secrétariat, du ménage, etc. incombent aussi aux communautés paroissiales. Une grosse partie revient au diocèse et sert à financer la formation de tous les laïcs engagés dans la pastorale, la prise en charge des prêtres retraités, l'aide aux communautés plus démunies, les subventions aux divers services pastoraux, aux impôts locaux et frais de gestion des bâtiments diocésains.

Suggestion d'offrande :

- Baptêmes, ce que l'on veut.
- Mariages : 120 €
- Obsèques : 120 €

	Suggestion de l'offrande
Baptêmes	Ce que l'on veut
Mariages	120 €
Obsèques	120 €

Suite à la directive des Evêques de France du 1^{er} janvier 2014, les offrandes de messes sont les suivantes :

- Messe : 17 €
- Neuvaine : 170 €
- Trentain : 615 €

Pour chaque intention de messe reçue, le prêtre transmet à l'Evêché une somme de 3 € (moitié pour les charges sociales des prêtres, moitié pour l'immobilier diocésain). Les prêtres qui reçoivent plus d'offrandes de messes qu'ils n'en peuvent célébrer voudront les adresser au diocèse.

La commission du Temporel du 3 février 2009 a proposé le montant des offrandes et la répartition suivante :

	Mariages	Obsèques
Montant de l'offrande	120 €	120 €
Pour le célébrant	17 €	17 €
Pour la paroisse	51 €	51 €
Taxes diocésaines	52 €	52 €

« L'offrande des messes anniversaires est de 17 €. »